

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 85-2016/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant la convention relative aux missions d'intérêt général confiées à la Société d'Économie Mixte de Tina en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement et le développement des activités sportives, touristiques, économiques du Golf de Tina, commune de Nouméa

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 127-90/APS du 28 décembre 1990 relative à la participation de la province Sud à la création d'une Société d'Économie Mixte et habilitant le président à passer tous actes nécessaires ;

Vu la délibération modifiée n° 45-2015/APS du 17 décembre 2015 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2016 ;

Vu l'avis des commissions conjointes de la jeunesse, des sports et des loisirs, du budget, des finances et du patrimoine réunies le 7 décembre 2016 ;

Vu le rapport n° 6461-2016/1-ACTS/ DJA en date du 21 novembre 2016 ;

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 décembre 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvée la convention entre la province Sud et la SEM de Tina relative aux missions d'intérêt général confiées à la SEM de Tina en vue d'assurer l'organisation du fonctionnement et le développement des activités sportives, touristiques, économiques du Golf de Tina, commune de Nouméa, annexée à la présente délibération.

Le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 2 : Le bureau de l'assemblée de province est habilité à approuver les avenants à la convention mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 3: La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.